

Cycle de vie des centres : mise en place, gestion et retrait progressif

L'emplacement, la conception et la durée de vie des centres sont spécifiques au contexte, et la manière dont ces éléments sont utilisés a un impact significatif sur la fourniture de services de protection et d'aide aux bénéficiaires tout au long de la mise en œuvre du programme. Le cycle de vie des centres peut être divisé en trois phases interconnectées qui se succèdent et se chevauchent:

Phase 1: Mise en place

Une bonne planification et une bonne conception de la mise en place des centres sont une condition préalable pour répondre aux besoins des bénéficiaires à toutes les étapes de la fourniture de l'aide. Une planification efficace garantit qu'un dispositif fonctionne efficacement, qu'il est adapté à l'ensemble des bénéficiaires potentiels et qu'il fournit des services durables.

Dans la phase de mise en place, il faut identifier un **site et une construction qui répondent aux critères établis**. L'identification du site et de la structure appropriés dépend également des services qui seront fournis dans la structure. Une évaluation des besoins et une cartographie des autres parties prenantes fournissant des services de protection et d'aide dans la zone sont recommandées afin d'éviter la duplication des activités et de répondre aux besoins réels des bénéficiaires. Veuillez cliquer [ici](#) pour un aperçu des services qui peuvent être offerts dans les centres pour migrants.

Le choix de l'emplacement a un impact crucial sur l'accessibilité des bénéficiaires, sur leur bien-être et leur sécurité lorsqu'ils se trouvent dans les locaux et sur la capacité à mettre en œuvre les activités quotidiennes de protection et d'aide. L'installation doit être située à un endroit pertinent pour la population ciblée, par exemple le long d'une route migratoire clé ou d'un centre de migration. Plusieurs éléments doivent être pris en compte dans le choix d'un site, notamment l'étendue du centre, la taille et les conditions nécessaires, la sûreté et la sécurité qu'il offre ainsi que les considérations culturelles et sociales d'accès et la relation avec la communauté environnante. Les **facteurs positifs** comprennent la proximité des communautés locales qui ne sont pas susceptibles d'en vouloir à la présence du groupe cible utilisant le centre dans la région, la proximité des forces de sécurité et la grande disponibilité des ressources. Les **facteurs négatifs** impliquent la proximité de communautés hostiles et la proximité de zones instables ou de zones aux ressources limitées. Les lieux isolés et éloignés ne sont pas recommandés, car le centre doit être facilement

accessible en toute saison afin d'assurer le mouvement des bénéficiaires et du personnel, ainsi que les approvisionnements réguliers. Avant qu'une décision ne soit prise concernant la création d'un centre, une évaluation doit être effectuée par les agents de sécurité de l'OIM dès qu'un emplacement potentiel est identifié. Pour plus d'informations sur les normes de sécurité de l'OIM, veuillez consulter [cette section](#).

Lorsque l'OIM est chargée de la mise en place du centre, **quelques options** peuvent être prises en considération et discutées avec les bailleurs de fonds et les gouvernements :

Option 1



La première option prévoit l'affectation d'un bâtiment existant par les autorités étatiques

Une infrastructure appartenant à l'État peut garantir un engagement plus important des parties prenantes nationales ou locales et une durabilité à plus long terme. Néanmoins, l'attention doit être portée sur l'état de conservation de la propriété, ainsi que sur son emplacement et son environnement. Comme indiqué ci-dessus, l'utilisation de bâtiments situés dans un site éloigné ou dévalué doit être évitée.

Option 2



La deuxième option consiste à louer un bâtiment à des propriétaires privés.

Dans ce cas, l'OIM atténuera les conséquences négatives potentielles sur la population locale, par exemple en vérifiant que les ménages locaux ne sont pas expulsés de leur logement par des propriétaires opportunistes, désireux d'obtenir des loyers plus élevés de la communauté humanitaire. L'OIM prend également en compte le risque d'expulsion par les propriétaires après avoir investi dans des travaux de réhabilitation et de personnalisation.

Option 3



Une troisième option consiste à construire un nouveau bâtiment qui permet une personnalisation compétente et la définition des espaces en fonction des normes et des besoins de l'OIM et de ses partenaires.

Toutefois, cette solution nécessite un investissement initial important en capital, ainsi que des compétences techniques et du temps pour planifier et réaliser la construction. En outre, un tel processus implique un engagement à long terme, ce qui réduit la flexibilité de réponse aux changements éventuels des flux migratoires et des possibilités de financement. Pour obtenir des conseils sur les procédures de passation de marchés de l'OIM pour les travaux de construction,

veuillez consulter [cette section](#).

Du moment que l'espace identifié est adapté à l'objectif visé, **la solution la plus recommandée est d'adapter un bâtiment existant**. En fait, cette solution permet une certaine flexibilité par rapport aux changements éventuels des flux migratoires et des possibilités de financement. Toutefois, l'état du bâtiment (sécurité de la structure ; toits/portes/fenêtres appropriés ; solutions en matière d'eau et d'assainissement ; état du câblage électrique ; systèmes de chauffage/refroidissement, etc.) et son emplacement doivent être soigneusement évalués afin de s'assurer que l'infrastructure possède les caractéristiques appropriées pour l'utilisation prévue et qu'elle est adaptée aux besoins pour lesquels il sera utilisé.

Quelle que soit l'option choisie, la conception des espaces doit faciliter l'organisation des activités quotidiennes dans l'établissement et la logistique, en tenant compte de la rotation fréquente des bénéficiaires. Si le centre est destiné à offrir un hébergement, une séparation entre les espaces de vie et les parties communes doit être prévue en tenant compte des considérations culturelles, religieuses ou traditionnelles concernant l'adéquation des espaces. Pour des conseils sur les exigences minimales des centres de mise en œuvre des MRRM, veuillez consulter [cette section](#).

Phase 2: Gestion des centres

Une gestion efficace des centres crée les conditions sociales, techniques et logistiques nécessaires à la fourniture des services de protection et d'aide. Cette gestion implique une approche holistique, car elle comprend non seulement l'entretien et la maintenance des locaux et la coordination de la fourniture de services, mais aussi la promotion de l'harmonie à l'intérieur et à l'extérieur des locaux.

Les principales tâches de gestion des structures comprennent, entre autres :

- La **gestion des ressources humaines** : La composition et l'organisation des ressources humaines diffèrent selon le contexte et l'étendue du centre. Bien que le nombre et le profil du personnel puissent varier, certains postes clés sont essentiels au bon fonctionnement des locaux. Pour des conseils sur la gestion des ressources humaines, notamment les organigrammes et les termes de référence standard, veuillez consulter [cette section](#).
- **L'entretien et la maintenance du centre** : Des travaux d'entretien, de nettoyage et de réparation réguliers sont impératifs pour assurer la sécurité, la santé et la qualité du séjour des bénéficiaires, ainsi que pour prévenir la dégradation de la structure du bâtiment, y compris les dommages structurels.
- **L'accueil, l'orientation et l'information** tout au long de l'aide afin d'établir la confiance et d'assurer le bon fonctionnement des centres de mise en œuvre des MRRM et de leurs services. Sur la base d'informations précises et actualisées, les bénéficiaires pourront prendre des décisions réfléchies sur l'aide qu'ils souhaitent recevoir. La confiance, l'ouverture et le respect manifestés à travers le partage des informations avec les bénéficiaires les rendront plus impliqués, engagés et responsabilisés. Pour plus d'informations, veuillez consulter [cette section](#).
- **L'inclusion de l'âge, du sexe et de la diversité** : Une approche fondée sur l'âge, le sexe et la diversité est adoptée pour promouvoir un environnement accessible, inclusif et protecteur.

La diversité des valeurs, des attitudes, des perspectives culturelles, des croyances, de l'origine ethnique, de la nationalité, de l'orientation sexuelle, des caractéristiques liées au sexe, les questions de genre, les capacités, la santé, le statut social, les compétences et d'autres caractéristiques personnelles spécifiques doivent être pris en compte, et l'OIM s'efforcera de lever les obstacles liés à l'inclusion et à l'égalité d'accès à l'aide (voir également [cette section](#)).

- **La coordination de la fourniture des services** : Des évaluations des besoins doivent être effectuées régulièrement pour s'assurer que les services identifiés lors de la phase de mise en place sont toujours pertinents et répondent aux besoins des bénéficiaires. Les services fournis dans les centres des MRRM varient considérablement en fonction du contexte et comprennent souvent la fourniture d'un abri et la satisfaction des besoins fondamentaux tels que la nourriture, les produits non alimentaires et les soins médicaux et de santé mentale, un soutien administratif et juridique ainsi que des informations sur les risques liés à la migration irrégulière et les alternatives à celle-ci, des services d'orientation, un soutien à l'intégration avant le départ et après l'arrivée ainsi qu'une aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR). Pour plus d'informations sur ce sujet, veuillez consulter [cette section](#).
- **Sûreté et sécurité** : La sécurité dans les centres des MRRM a une double connotation, car elle concerne non seulement la sécurité des bénéficiaires, mais aussi celle du personnel, des partenaires d'exécution et des fournisseurs de services. La manière dont les centres sont conçus et gérés joue un rôle crucial pour garantir la sûreté et la sécurité et doit être définie de façon approfondie en coordination avec les agents de sécurité de l'OIM. Pour plus d'informations sur ce sujet, veuillez consulter [cette section](#).
- **Promotion de la participation des bénéficiaires** : Les bénéficiaires ne doivent pas être des acteurs passifs de l'aide, ils doivent plutôt être activement impliqués dans la gestion quotidienne des centres des MRRM et avoir la possibilité de partager leurs compétences, leurs connaissances et leurs capacités. Cette participation est importante pour la perception et l'estime de soi des bénéficiaires et il est essentiel de maintenir une atmosphère agréable dans les centres. Des conseils supplémentaires sur la responsabilité à l'égard des populations touchées sont disponibles à [cette section\[Au6\]](#) , tandis que des conseils sur la manière de garantir la participation et la responsabilité des bénéficiaires sont disponibles [ici](#).
- **Gestion des relations avec les communautés** : En fonction de la taille et de la portée du centre, des tensions peuvent survenir avec les populations locales qui peuvent avoir l'impression que leur environnement, leur quartier, leur culture ou leurs ressources sont affectés négativement par la présence du centre et des bénéficiaires. Ils peuvent également en vouloir aux bénéficiaires de l'aide, surtout si aucune initiative visant la population d'accueil n'est prévue. La gestion des centres des MRRM intègre l'établissement de liens avec la communauté d'accueil, afin que leurs revendications puissent être entendues et que des mesures soient prises pour atténuer tout impact négatif que la présence du centre pourrait avoir par inadvertance (voir aussi [cette section](#)).

Phase 3: Retrait progressif de la gestion des centres

Le retrait progressif de la gestion des centres par l'OIM peut avoir lieu pour diverses raisons et de diverses manières, notamment la remise des centres aux partenaires gouvernementaux, les changements dans les dynamiques migratoires qui ne nécessitent plus les services de protection et d'aide de l'OIM, et la fermeture en raison de menaces à la sécurité, de changements dans la politique gouvernementale ou du manque de soutien des bailleurs de fonds.

En 2015, l'OIM Cambodge a créé un centre de réponse pour les migrants (MRC) à Poi Pet afin de fournir une aide aux migrants cambodgiens et aux victimes de la traite revenant de Thaïlande. Géré en étroite coordination avec le gouvernement cambodgien, le MRC a été remis aux autorités étatiques en 2019, qui en assurent désormais la gestion. Initialement financé par l'OIM, le MRC bénéficie désormais du soutien technique de l'Organisation grâce à la présence du personnel de l'OIM basé au MRC pour mener des activités de sensibilisation.

La **planification et la coordination** du retrait progressif font partie intégrante du processus de mise en place, et des plans de transfert doivent être mis en place avec les autorités nationales et les autres parties prenantes concernées dès le début. La manière dont le retrait est géré aura un impact significatif sur l'avenir des bénéficiaires. Si la phase de retrait n'est pas bien planifiée, elle peut s'avérer difficile, car elle intervient à un moment où le personnel et les bénéficiaires sont inquiets pour l'avenir et où le budget et les ressources sont généralement limités. Si elle est lancée brusquement, la baisse de dynamisme et de concentration peut avoir un impact négatif sur la fourniture des services de protection et d'aide dans la phase finale.

Si différents partenaires fournissent des services et une aide par l'intermédiaire du mécanisme, une coordination étroite entre ces partenaires est nécessaire pour assurer une communication harmonisée et éviter les messages contradictoires.

Les éléments suivants doivent être pris en compte pour garantir la réussite d'une stratégie de retrait :

- Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de temps pour transférer les connaissances, renforcer les capacités et assurer une transition en douceur
- Identification de solutions durables pour les bénéficiaires (veuillez consulter [cette section](#))
- Établissement d'un plan de transfert clairement défini, approuvé par toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion des structures couvrant les questions liées aux ressources humaines, au transfert de matériels et d'infrastructures, aux documents de transfert pour chaque partenaire / activité, etc.
- Formation et renforcement des capacités des autorités nationales ou d'autres partenaires prenant en charge la gestion de l'infrastructure
- Fourniture d'une assistance technique pendant une période de transition

References and Tools

- [IOM, NRC and UNHCR Camp Management Toolkit](#)
- [IOM and UNHCR Collective center Guidelines](#)
- [East Africa transit centers guidelines: Standard operating procedures, forms, new hotel SOPs \(Closing or moving a TC, p. 10\)](#)
- [IOM Niger MRRM Handbook \(draft version\) \(Chapter 2.1 Transit centers definition and planning, p. 11\)](#)
- [Running an Effective Migrant resource center: an Handbook for practitioners](#)
- [TC SOPs \(SSA\) Annex 2. Quarterly Report for TC Managers \(p. 51\)](#)
- [TC SOPs \(SSA\) Annex 12. Hygiene Check-list, \(p. 61\)](#)

Catégorie

Gestion des centres pour migrants